

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 MARS 2024

N° 2024-020

L'an deux mil VINGT QUATRE, le QUINZE du mois de MARS, à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET, 2<sup>ème</sup> adjointe.

Date de Convocation :

05/03/2024

Date d'Affichage :

05/03/2024

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Etaient présents :

Mesdames Véronique DEPREUX, Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT, Brigitte GAUTHIER-DARCET, Messieurs Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Philippe BOSQUET, David PETITON, Daniel GUEROUT, Christophe TIRARD

Absent excusé : Monsieur Philippe HERITIER

Pouvoir : Monsieur Philippe HERITIER à Monsieur Francis LEGROUT

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

## OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2023 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

- Excédent de fonctionnement de 359 730.76 €
- Déficit d'investissement de - 105 399.56 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter au budget primitif pour l'exercice 2024, les résultats de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 120 000 €
- Compte R002 « Excédent de fonctionnement reporté » 239 730.76 €
- Compte D001 « Déficit d'investissement reporté » : - 105 399.56 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le registre dûment signé

Véronique DEPREUX

Maire

